

Académie Vétérinaire de France

34 rue Bréguet 75011 Paris



PROJET STRATEGIQUE

2013 - 2017

Paris, le 14 Novembre 2013
Le Président : Michel THIBIER

Préambule

L'Académie Vétérinaire de France est une « vieille dame », née il y a plus de 150 ans. Elle s'est rapidement inscrite dans l'excellence en comptant parmi ses membres les vétérinaires, scientifiques ou médecins les plus éminents de leur génération. En ce début du 21^{ème} siècle, elle souhaite, plus que jamais, partager avec la Société toute entière ses connaissances, ses compétences et ses avis sur les divers sujets sociétaux actuels de sa compétence.

A cette fin, il est apparu indispensable à ses instances que l'Académie précise la direction dans laquelle elle est décidée à s'engager au cours des années à venir, c'est pourquoi elle a confié à un groupe de travail ad hoc¹ le soin d'établir un Projet Stratégique. Ce projet, par définition, s'efforce de préciser les grands axes à privilégier dans les différentes actions relevant de sa mission : étudier, diffuser, conseiller, développer et élaborer ainsi les objectifs que se donne l'Académie pour l'avenir. Naturellement ces objectifs définis ne limitent en rien la souplesse et le sens de l'adaptation nécessaires à toutes circonstances imprévues qui ne manqueront pas de se produire au cours de ces années.

Le groupe propose aux Académiciens de reconnaître trois axes principaux :

- approfondir la connaissance des interactions Homme-Animaux au service de la santé,
- promouvoir la communication des travaux de l'Académie,
- améliorer le fonctionnement de la vie interne de l'Académie.

Chacun de ces trois axes comprend quatre à cinq parties précisant l'essentiel de la nature des objectifs. Le premier Axe constitue naturellement le cœur de notre mission, il en définit les objectifs privilégiés à l'égard de la Société centrés sur les interactions complexes entre l'Homme et les Animaux. Cependant la valeur des travaux que l'Académie effectue perd beaucoup de son impact sans une communication claire, dynamique et proactive. Tel est l'objet du second Axe du Projet. La vie interne de l'Académie, troisième Axe, doit aussi prendre en compte les nouveaux moyens technologiques pour devenir plus conviviale et plus efficace afin de s'adapter à la plus grande dispersion géographique des Académiciens et à la plus grande diversité de leurs profils qui reflètent précisément l'accroissement du champ d'implications des vétérinaires.

Ce Projet Stratégique a été soumis à l'appréciation des Académiciens pour faire valoir leurs remarques ou commentaires avant de le soumettre puis de l'adopter lors de l'Assemblée Générale de l'Académie du 14 novembre 2013.

¹ Un grand merci à tous les membres du groupe qui ont passé de nombreuses heures à la conception et la rédaction de ce projet avec une permanente efficacité et dans une agréable convivialité.

SYNTHESE DES CONCLUSIONS DES TRAVAUX DU GROUPE PROSPECTIVE : LE PROJET STRATEGIQUE DE L'AVF (2013-2017)

Paris, le 14 novembre 2013

Le groupe de travail *Prospective* de l'Académie vétérinaire de France recommande à notre Compagnie d'adopter un plan stratégique qui constituerait le fil directeur de son action pour les années à venir.

Ce projet stratégique oriente son action selon trois grands axes :

- approfondir la connaissance des relations Homme-animal sur les plans sanitaires et sociétaux,
- faire mieux connaître les travaux et les avis de l'Académie par le biais d'une communication adaptée,
- améliorer le fonctionnement de l'Académie.

AXE N°1

Compte tenu de l'importance croissante accordée aux interactions et aux relations Homme-animal, l'Académie se propose :

- de contribuer à éclairer la Société sur ces relations et notamment de se pencher sur la notion « d'animal sensible » et sur le bien-être animal dans les domaines des activités d'élevage, de la recherche scientifique, de la protection de l'environnement, des loisirs et du spectacle.
- dans le cadre du concept « un seul monde, une seule santé », « one health, one medicine » pour les anglo-saxons, de contribuer au suivi, à la diffusion et à la vulgarisation des données épidémiologiques concernant les zoonoses, les épizooties et le vaste ensemble des toxi-infections alimentaires
- d'analyser les interactions écologie-biodiversité-productions animales en prenant en compte le développement constant de ces productions, leur place dans l'économie mondiale, le rôle des vétérinaires dans ce processus et celui de la biodiversité dans l'émergence et l'évolution des épizooties et des zoonoses.

Dans ce même Axe 1, l'Académie s'attachera à promouvoir et à diffuser les connaissances nouvelles en matière de démarche clinique, de techniques de diagnostic et de stratégies thérapeutiques innovantes.

Concernant les travaux de recherches, elle recommandera l'approfondissement des connaissances des mécanismes physiopathologiques jusqu'aux niveaux moléculaires et cellulaires. Dans le triple but d'accroître l'efficacité thérapeutique des soins apportés par la

profession tant aux animaux familiers qu'aux animaux de rente, d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et de lutter plus efficacement contre les zoonoses, l'Académie renforcera ses liens avec les organismes médicaux et participera plus étroitement avec eux à des échanges constructifs.

AXE N°2

Constatant que ses travaux ne connaissent ni l'accueil, ni la diffusion qu'ils mériteraient, l'Académie Vétérinaire améliorera ses méthodes de communication en se proposant notamment :

- de développer ses contacts avec les différents organes des services publics (Cabinet du ministre, directions générales du ministère de l'agriculture et d'autres ministères, ...)
- pour mieux prendre en compte leurs attentes,
- d'entretenir des contacts étroits avec les organismes professionnels (Ordres, syndicats) pour les écouter et leur apporter d'éventuelles suggestions,
- de nouer avec la presse écrite, parlée ou audiovisuelle, professionnelle ou autre des liens d'intérêt réciproque,
- de promouvoir son site Web,
- de diffuser son Bulletin (Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France),
- de contribuer à mieux faire connaître les différents domaines d'activité des vétérinaires et s'associer aux réflexions sur l'évolution de l'enseignement vétérinaire,
- enfin de participer à des groupes de travail interdisciplinaires.

AXE N°3

Consciente du surcroît de travail que représentent ces nouvelles orientations, l'Académie Vétérinaire s'efforcera que:

- soient facilitées les relations inter membres (création d'un annuaire fonctionnel...),
- soient encouragées toutes les formes de participation à la vie de l'Académie (participations aux séances, aux réunions de sections ou de groupes de travail, suggestions, commentaires, voire même critiques),
- soient recensées et valorisées les compétences de ses membres,
- soient mieux valorisées les séances, les avis et les actions diverses de celle-ci.

Bien entendu, les membres du groupe sont pleinement conscients que les réformes proposées, et dont le texte ci-dessus n'est qu'un bref résumé, ne seront possibles que si les ressources de l'Académie sont à la hauteur de ses ambitions. Le groupe de travail finances y consacre tous ses efforts.

Orientation stratégique n° 1 : Axe 1

Approfondir la connaissance des interactions Homme-Animaux au service de la Santé

Parmi les missions de l'Académie Vétérinaire, celle d'étudier la relation Homme-Animaux dans ses composantes relatives aux domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthiques prend une importance majeure à l'aune des interrogations croissantes de la Société sur la place de l'animal dans son environnement tant rural qu'urbain. Ces interactions constitueront le point privilégié à développer dans le contexte de ce projet stratégique.

La relation Homme-Animaux s'inscrit dans le concept développé mondialement d'« un seul monde, une seule santé », qui met l'accent sur l'action transdisciplinaire et multisectorielle (faisant intervenir les différentes professions) pour assurer le bien-être des humains et des animaux et la santé de leurs écosystèmes, en tenant compte des interfaces entre les trois.

Objectif 1.1. Contribuer à éclairer la Société sur les interactions Homme - Animaux tant sur le plan scientifique qu'éthique.

En ce début de 21^{ème} siècle, divers facteurs sociaux et de nouvelles options philosophiques ont favorisé l'émergence de deux idées force qui ont profondément modifié l'attitude de la société occidentale vis-à-vis des animaux : la reconnaissance de droits pour les animaux et la prise en compte de leur bien-être. Cette quasi révolution dans les relations que l'homme entretient avec les animaux n'est pas sans provoquer des tensions entre protecteurs et utilisateurs professionnels d'animaux. Par son faisceau de compétences scientifiques, par l'expérience de ses praticiens et par la vocation de tous ses membres, l'Académie Vétérinaire de France peut et a déjà largement contribué aux approches scientifiques et éthiques de ces questions sociétales.

Objectif 1.1.1 Approfondir le concept d'« animal sensible » attribué par le législateur aux animaux.

Par une réflexion fondée sur les données de la phylogénèse, de l'ontogénèse, de la génétique, de la physiologie et de l'éthologie, éclairer la notion de sensibilité dans les grands ordres zoologiques et plus spécialement à propos des espèces domestiques ; en préciser les limites dans une perspective pratique, déontologique et éthique.

Objectif 1.1.2 Exercer une veille sur l'évolution des questions sociétales concernant les interactions Homme-Animaux.

Ces questions sont soit émergentes soit déjà identifiées et font l'objet de dispositions réglementaires. La veille concerne tous les domaines dans lesquels l'action de l'homme s'exerce sur les animaux, domestiques et sauvages, que ce soit dans le cadre des activités

d'élevage, de la recherche scientifique, de la protection des environnements ou des loisirs et spectacles. L'Académie doit se saisir de ce thème pour en débattre largement à l'occasion de séances académiques ou de colloques dédiés.

Objectif 1.1.3 Encourager la bientraitance des animaux par la rédaction et la diffusion de documents appropriés.

A la demande des autorités compétentes, en relation avec les organismes professionnels, ou par auto-saisine, l'Académie Vétérinaire de France propose des avis et des rapports se fondant sur le concept de l'animal sensible. Dans le même ordre d'idée, elle contribue à la révision, sous l'angle éthique, des documents professionnels dits «guides de bonnes pratiques». Son objectif global vise la concrétisation du concept subjectif de bien-être animal à travers la conception et la diffusion des règles objectives de bientraitance des animaux.

Objectif 1.2. Promouvoir la Santé Publique vétérinaire.

L'Académie doit avoir une action proactive en matière de Santé Publique Vétérinaire et plus particulièrement concernant les crises sanitaires pour émettre ses avis et ses recommandations. Ces crises mettent en effet en évidence la mondialisation croissante des risques sanitaires ainsi que l'importance de l'interface Homme-Animal-écosystème dans l'évolution et l'émergence des agents pathogènes. Elle doit pour chaque objectif manifester ses recommandations et avis en temps voulu et lorsque nécessaire.

Objectif 1.2.1. Contribuer à la diffusion et la vulgarisation des données épidémiologiques des affections à l'origine notamment de zoonoses, d'épizooties et de toxi-infections alimentaires.

Ces affections nécessitent de la part des autorités publiques l'instauration d'une politique de **Santé Publique vétérinaire** fondée sur des mesures de prévention et de lutte.

L'Académie s'efforcera chaque fois que possible d'émettre des avis favorisant des politiques pertinentes sur la base notamment de données épidémiologiques; elle s'attachera par ailleurs, dans ces domaines à exercer une veille attentive concernant les avis et recommandations des organismes chargés de l'évaluation (EFSA, ANSES¹).

Objectif 1.2.2. Participer à la création d'un forum de coordination et de stimulation dans le domaine de la Santé Publique vétérinaire.

La position particulière de l'Académie Vétérinaire de France et son indépendance lui permettent de participer à l'élaboration de propositions cohérentes entre Académies et en particulier, avec l'Académie Nationale de Médecine et l'Académie Nationale de Pharmacie. A titre d'exemple emblématique, on peut citer la thématique portant sur les mécanismes d'antibiorésistance. Semblablement, l'Académie doit développer des relations appropriées avec les Instituts nationaux comme l'INRA, l'INSERM, l'Institut Pasteur, les Écoles Vétérinaires en organisant des séances communes sur des sujets d'actualité ou de préoccupations sanitaires.

¹European Food Safety Agency ; Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Objectif 1.2.3. Assurer le contact au plan de l'information avec les institutions internationales compétentes dans le domaine de la Santé Publique Vétérinaire.

Celles-ci concernent notamment l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui, par leurs recommandations ou informations sanitaires, les codes sanitaires, le *codex alimentarius*, et les accords SPS² constituent les bases incontournables de la réflexion et de l'action. Un objectif particulier est d'établir avec l'OIE des liens spécifiques.

Objectif 1.2.4. Exercer une analyse attentive de la législation européenne ou nationale dans ce domaine.

L'Académie a vocation à intégrer, dans son approche analytique et prospective, les différents niveaux de gestion de la SPV, européen, national et local (en particulier au niveau départemental).

Elle doit être particulièrement à l'écoute des acteurs professionnels, notamment des groupements d'éleveurs, des organisations vétérinaires, des laboratoires d'analyses et des filières agroalimentaires, de façon à apprécier l'efficacité du maillage territorial des actions sanitaires. Enfin, elle se prononcera sur les politiques publiques et les moyens de leur mise en œuvre.

Objectif 1.2.5. Agir en acteur attentif dans le domaine de l'information des actions de Santé Publique Vétérinaire.

En relation avec sa politique de communication (voir Axe 2), l'Académie doit participer à la diffusion de cette information auprès des différents publics, étudiants, médias, opinion publique... Ceci concerne les actions mises en œuvre en temps normal mais également et peut-être surtout en temps de crise, comme l'actualité en comporte régulièrement (tuberculose, traçabilité...); il conviendra de développer une approche scientifique des crises médiatiques en particulier sur la notion d'acceptabilité sociale.

Objectif 1.3. Animer la réflexion sur les interactions entre écologie, biodiversité, productions animales et santé des écosystèmes.

Cette thématique sensible, d'intérêt partagé entre la Société d'une façon générale et la communauté scientifique vétérinaire, sera au cœur de l'action de l'Académie dans les années à venir.

Objectif 1.3.1. Soutenir les actions de développement d'un exercice «durable» de la médecine vétérinaire en élevage.

²Accord sur l'application des Mesures Sanitaires et Phytosanitaires : l'accord SPS a un double objectif, à savoir: (1) reconnaître le droit souverain des Membres d'assurer le niveau de protection sanitaire qu'ils considèrent approprié; et (2) faire en sorte que les mesures SPS ne représentent pas des restrictions inutiles, arbitraires, scientifiquement injustifiables ou déguisées au commerce international.

L'usage raisonné de molécules thérapeutiques à fort impact négatif sur l'environnement est une exigence de la Société, à laquelle l'Académie doit être associée. Celle-ci suivra ce dossier avec attention et s'efforcera de faire preuve d'initiatives notamment dans l'élaboration de plans d'action appropriés.

Objectif 1.3.2. Préserver et optimiser la place et le développement des productions animales dans le respect des écosystèmes.

Les productions animales sont très variées (viandes, lait, œufs, laine, miel...et produits transformés résultants). Elles tendent encore à se diversifier, en particulier par le développement de nouvelles sources de protéines animales (animaux sauvages, insectes). Les critères indispensables à leur qualité à la fois pour le consommateur et l'environnement ne sont pas toujours bien définis ni associés entre eux.

L'Académie s'attachera à analyser les meilleures conditions d'élevage des différentes espèces relatives à l'évolution des structures de production et à l'alimentation animale en particulier, en vue de productions respectueuses de l'environnement et à assurer une veille scientifique sur les méthodes d'estimation de la qualité des produits d'origine animale.

Objectif 1.3.3. Favoriser et appuyer l'évolution de l'approche clinique au sein des grands troupeaux.

La prévention et le traitement des maladies dans les grands troupeaux nécessitent une évolution indispensable dans la pratique. Le vétérinaire en activité rurale doit se positionner en un praticien généraliste, ayant une solide expertise non seulement en médecine individuelle mais aussi en médecine collective, en épidémiologie, en économie de l'élevage et en communication. L'Académie veillera à faciliter cette évolution pour une approche technico-économique du sanitaire en élevage.

Objectif 1.3.4. Promouvoir la dimension éco-systémique du concept « un seul monde, une seule santé ».

Ce concept « d'une seule santé » souligne la nécessité de préserver de façon harmonieuse la santé de l'Homme, de l'animal et des écosystèmes. Cette promotion s'appuiera sur les diverses initiatives vétérinaires qui ont pour objectif d'étudier la santé de la faune sauvage dans les écosystèmes naturels et de valoriser l'implication professionnelle des vétérinaires dans l'étude, la gestion et la conservation des vertébrés sauvages.

L'Académie contribuera à faire connaître ces travaux auprès de la profession d'une part et de tout public d'autre part. Elle favorisera l'échange d'informations entre l'AVF et les différents acteurs impliqués dans cette démarche.

Objectif 1.3.5. Améliorer la compréhension du rôle de la biodiversité dans l'émergence et l'évolution des épizooties et des zoonoses.

La biodiversité a-t-elle une influence sur la diffusion et la persistance d'agents pathogènes par un effet de dilution? Cette question est actuellement l'objet d'opinions contradictoires fondées sur des données scientifiques encore lacunaires. L'Académie s'efforcera d'établir des outils de réflexion (sessions, séminaires, forums etc..) visant à présenter l'évolution de la pensée en la matière.

Objectif 1.4. Promouvoir et diffuser les connaissances de la démarche clinique, des techniques de diagnostic et de stratégies thérapeutiques applicables aux maladies animales et à celles communes à l'homme et aux animaux.

La recherche clinique et les rapports d'observations cliniques étayées constituent une contribution majeure à l'amélioration de la qualité des soins aux animaux. L'Académie le reconnaît comme un des axes majeurs de son projet stratégique.

Une fois le diagnostic établi, et selon le degré d'évolution de la maladie au moment du diagnostic, les stratégies thérapeutiques des maladies animales ou de celles communes à l'Homme et aux animaux comportent plusieurs volets : un volet curatif, chirurgical ou médical, définitif (extraction d'une tumeur ou thérapie génique) ou non ; un volet de blocage de l'évolution de la maladie (médicaments neuroprotecteurs, chimiothérapie ...) et enfin, un volet de restauration de la fonction (prothèses articulaires ou valvulaires, implants rétiniens ...).

Objectif 1.4.1. Promouvoir les applications des biotechnologies en médecine animale et comparée.

Le développement des biotechnologies en imagerie, biomatériaux, nanotechnologies, permet d'effectuer des examens de diagnostic anatomique et fonctionnel rapidement et de façon non invasive. La précision des données obtenues (quelques microns) et la rapidité d'obtention font que de plus en plus de chercheurs et cliniciens les emploient.

L'Académie souhaite encourager la diffusion des études permettant à la communauté vétérinaire de développer sa compétence dans ce domaine.

Objectif 1.4.2. Contribuer activement à la diffusion des nouvelles stratégies thérapeutiques.

La médecine translationnelle offre à la médecine vétérinaire le bénéfice rapide des recherches et des progrès de la médecine de l'homme. L'Académie se propose de privilégier cette approche conduisant à l'amélioration du diagnostic et du traitement de nombreuses maladies de nos patients.

Objectif 1.4.3. Promouvoir la présentation de notes sur des observations du terrain, dans le respect des recommandations de la médecine fondée sur la preuve.

L'Académie souhaite promouvoir la présentation de notes cliniques de « terrain », dans le respect des recommandations de la médecine basée sur la preuve. En effet, l'histoire de la médecine vétérinaire a démontré l'importance de la remontée d'observations cliniques, qui sont à l'origine de recherches scientifiques fondamentales et appliquées.

Objectif 1.5. Privilégier la connaissance des mécanismes physiopathologiques des maladies animales dont celles communes à l'Homme et aux animaux.

Dans le cadre de sa mission d'étude et de diffusion de la connaissance des interactions Homme – Animaux, l'Académie vétérinaire reconnaît son rôle déterminant en matière de

médecine animale. Par cette orientation privilégiée et dans le contexte scientifique de ce début de siècle, elle doit contribuer à induire un progrès dans l'efficacité thérapeutique, tant vis-à-vis des animaux de rente pour un bénéfice économique et social des éleveurs que pour les animaux de compagnie au profit affectif et sociétal des propriétaires.

Objectif 1.5.1 Encourager la diffusion des connaissances des mécanismes physiopathologiques jusqu'aux niveaux cellulaires et moléculaires.

Qu'ils soient d'origine infectieuse, parasitaire, génétique, toxique, ou liés au vieillissement, les processus physiopathologiques traduisent les dysfonctionnements initiaux de mécanismes cellulaires et moléculaires, quelle que soit l'espèce animale. La connaissance de ces mécanismes est une étape essentielle pour la compréhension, le diagnostic et le traitement des maladies.

L'Académie privilégiera tous les travaux concernant les maladies à composantes génétiques « simples » ou supposées simples, ou les maladies complexes impliquant des facteurs génétiques associés à des facteurs environnementaux.

Objectif 1.5.2. Revisiter à l'aune des outils modernes d'investigation, les mécanismes physiopathologiques des maladies homologues chez les animaux et l'Homme.

Certaines maladies spontanées (génétiques, métaboliques, infectieuses, cancéreuses, ...) ou induites expérimentalement affectent différentes espèces animales parmi lesquelles certaines présentent une expressivité clinique de maladies homologues à celles rencontrées chez l'homme. Il convient donc avant toute extrapolation en vue de stratégies thérapeutiques de bien connaître les mécanismes physiopathologiques sous-jacents. L'Académie souhaite promouvoir le développement de ces thématiques.

Objectif 1.5.3. Encourager l'approche multidisciplinaire dans l'étude des maladies

L'Académie est consciente de la richesse prospective des échanges entre scientifiques de diverses disciplines. A titre d'illustration, le développement des techniques d'optique adaptative (visualisation directe des photorécepteurs rétiniens de quelques microns) est directement issu des techniques utilisées par les astrophysiciens pour visualiser les étoiles depuis la Terre. L'Académie privilégiera la diffusion de travaux reposant sur de tels rapprochements.

Orientation stratégique n° 2 : Axe 2

Communication

L'Académie Vétérinaire de France regroupe des spécialistes dans les domaines de la recherche biologique et médicale, en sciences cliniques et fondamentales. Elle dispose de spécialistes des interactions Homme – Animaux. Une démarche de communication proactive doit contribuer à mieux valoriser ces compétences car :

- les « AVIS » qu'elle émet n'ont pas assez d'écho auprès des pouvoirs publics, de la Société et des professions de santé ;
- ses membres omettent parfois de joindre à leur signature leur titre de vétérinaire et de préciser leur appartenance à notre Compagnie ;
- des conférences sont présentées à l'occasion des réunions bimensuelles de l'Académie Vétérinaire de France (AVF), qui pourraient intéresser nombre de vétérinaires, biologistes, médecins, agronomes, pharmaciens ... et qui n'en sont pas assez informés ;
- bien que la revue soit indexée et ait une audience, y compris dans des universités étrangères, le Bulletin de l'AVF gagnerait à augmenter sa diffusion.

Objectif 2.1. Développer la communication avec les pouvoirs publics et toutes les branches de la profession vétérinaire.

La Profession vétérinaire en France, forte de ses 17 000 membres, comporte une très grande variété de métiers et de spécialités.

En outre, par sa double vocation médicale et agronomique concernant les productions animales, elle contracte de nombreuses relations avec différentes institutions publiques et parapubliques où sont présents des confrères vétérinaires.

Il revient donc à l'Académie de renforcer sa communication avec les pouvoirs publics et l'ensemble de la Profession, afin de les informer plus directement et systématiquement des programmes des réunions, de les convier à interagir et/ou à consulter notre site internet et d'échanger selon un mode réciproque, régulièrement.

Objectif 2.1.1. Renforcer les contacts avec l'Administration.

La gestion publique de la profession est assurée par le Ministère chargé de l'Agriculture, à travers deux directions générales, l'une (DGAI³) responsable notamment de la sécurité sanitaire animale et de la sécurité sanitaire des aliments, l'autre (DGER⁴) responsable de l'Enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Des relations étroites et régulières devront être assurées

³ Direction Générale de l'Alimentation

⁴ Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

avec elles par un ou deux membres de l'Académie nommément désigné(s) chaque année par le Président.

D'autres administrations sont également concernées par les activités de l'AVF : ministères chargés de l'environnement, de la biodiversité, du transport, conseils régionaux, conseils généraux. Un guichet unique de l'Académie doit pouvoir être en relation régulière avec ces instances.

Objectif 2. 1.2. Accroître les contacts avec les organismes professionnels.

A cette fin, il convient d'établir une liste actualisée de toutes les organisations techniques ou autres regroupant des vétérinaires avec les noms et adresses des personnes contact.

Objectif 2.1.3. Construire une structure de relations régulières avec les Écoles Vétérinaires tant au niveau du corps enseignant que des étudiants *via* leurs associations.

Afin de développer la notoriété de l'Académie auprès des étudiants des Écoles, l'AVF a pour objectif de rapprocher ces derniers de ses travaux. Elle s'engage à trouver des moyens de collaboration et de communication réciproque avec le corps enseignant et les étudiants.

Objectif 2.1.4. Optimiser la liaison existante avec la presse professionnelle.

Cette liaison régulière doit permettre de renforcer les échanges et les liens avec les rédactions des différentes revues de la presse vétérinaire, médicale et agricole. Une liste des personnes à contacter doit être établie.

Objectif 2. 2. Conforter la communication avec l'Institut de France et les autres Académies.

Les caractéristiques de la Profession vétérinaire et celles de l'Académie incitent tout naturellement une structure comme la nôtre à établir des alliances, des actions communes et des « symbioses » dans des domaines d'intérêt mutuel, afin d'amplifier la visibilité et la notoriété de notre Académie.

Objectif 2.2.1. Mettre sur pied au sein de l'AVF un groupe de personnes en charge de la relation avec les autres Académies.

Ce groupe aura pour première fonction de rencontrer ses homologues et de planifier sur deux ou trois ans des réunions communes sur des thématiques d'actualité, non seulement scientifiques, mais aussi relevant, par exemple, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Objectif 2.2.2. Diffuser les activités de l'AVF auprès de ces Académies et inviter régulièrement leurs membres à nos réunions, sessions et groupes de travail.

Ce groupe aura pour but d'informer systématiquement les Académies des programmes de nos réunions, de convier certains de leurs membres à participer et/ou à intervenir comme conférenciers. L'appartenance de certains de nos membres à d'autres Académies est à mettre à profit pour favoriser des réunions pluridisciplinaires, voire une implication partagée sur des thématiques scientifiques.

Objectif 2.3. Mettre en œuvre une communication « grand public ».

Afin d'utiliser au mieux les compétences de l'Académie Vétérinaire au profit de nos contemporains et de la Société dans son ensemble, il est indispensable d'établir une politique de communication avec les grands organes de presse. L'objectif est que lors de tout sujet lié aux interactions Homme-Animaux, l'AVF soit sollicitée, à charge pour le Président de nommer le confrère le plus compétent, à même d'intervenir dans le débat de Société concerné. Il sera important de s'assurer que de telles interventions sont bien effectuées au nom de l'Académie, après accord du Président.

Objectif 2.3.1. Etablir des contacts avec des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision.

L'Académie s'efforcera de disposer d'une liste de journalistes spécialisés, d'agences de presse connaissant notre existence, nos activités, nos compétences. De tels contacts doivent être établis en dehors de toute crise et par l'intermédiaire de membres académiciens ayant déjà un réseau de relations journalistiques qu'ils acceptent de mettre à la disposition de l'Académie. Ces relations personnalisées doivent ensuite être l'objet d'une transcription sur un document interne, éventuellement aux bons soins du secrétariat général. Une telle liste pourrait alors être communiquée en tant que de besoin au Président ou à l'Académicien en charge d'une des questions débattues publiquement.

Objectif 2.3.2. Assurer une liaison régulière entre membres de l'Académie et les principaux journalistes concernés.

L'objectif est d'entretenir les relations personnalisées en dehors de toute crise sur les réflexions et travaux de l'Académie. Attirer par anticipation l'attention de ces correspondants dans leurs supports médiatiques.

Objectif 2.3.3. Préparer l'Académie à réagir promptement et efficacement à toute situation de crise.

Il convient de préparer une cellule de crise au sein de l'Académie, de la tester de façon à être réactif à toute situation de crise et communiquer avec pertinence l'avis de l'Académie quand un sujet débattu de sa compétence est encore dans le cœur de l'actualité.

Objectif 2.4. Valorisation du site internet de l'AVF.

Parmi les outils de communication que l'Académie doit développer, il en est un très efficace qui est celui de la communication par internet. L'Académie a réalisé récemment d'importants progrès sur ce point grâce à des actions spécifiques de restructuration du site et d'ouverture vers l'INIST⁵. Il reste à mieux faire connaître les apports du site pour la profession mais aussi pour tout internaute désireux de trouver des informations sur les domaines d'expertise de l'Académie.

Objectif 2.4.1. Enrichir le site et attirer les différents publics (professionnels, citoyens).

⁵Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS.

Ce site est la vitrine des activités de l'Académie. L'AVF doit donc régulièrement y exposer ses travaux, ses réflexions, ses projets en cours et ses programmes de travaux.

Le contenu doit être conçu et adapté aux différents publics.

Afin de répondre à la volonté permanente de l'Académie d'améliorer sa communication, la commission responsable du site, qui comprend des Académiciens des trois sections (enseignement et recherche, sciences cliniques, santé publique vétérinaire et productions animales), veillera à s'assurer de la contribution régulière des membres de l'Académie afin de le gérer de façon dynamique et actualisée.

Le « réflexe informatique » se développe et chacun doit pouvoir trouver, par une consultation régulière du site de l'Académie, des informations de qualité, validées par des scientifiques. Les étudiants et les chercheurs seront invités de manière active à publier dans le Bulletin de l'AVF mis en lien sur le site.

Objectif 2.4.2. Promouvoir la consultation internet du site de l'Académie.

L'Académie doit mieux faire connaître l'existence de son site internet, y compris par les réseaux sociaux ; elle doit s'y référer à chaque occasion, soit au cours d'interviews ou d'articles de presse soit au cours de ses sessions, afin que les membres de l'Académie autant que les personnes extérieures le considèrent comme une référence dans le domaine de ses activités. Cette perspective sera d'autant mieux réalisée que la mise à jour du site sera régulière. Ceci suppose que les membres de l'AVF, ses groupes de réflexion et les experts invités à ses séances participent à des échanges permanents avec les responsables du site. Les modalités de ces échanges seront à définir.

Objectif 2.5. Faire connaître les différentes facettes de la profession vétérinaire.

Objectif 2.5.1. Établir une liste des champs d'activité du vétérinaire.

La majorité des vétérinaires a longtemps exercé en médecine libérale où leur rôles étaient, et sont encore, assez bien identifiés par les différents acteurs de la Société. Cependant, de plus en plus de confrères se tournent vers d'autres métiers (recherche publique ou privée, enseignements vétérinaire ou autres, expertises, activité de conseil, de contrôle...) dont tous ne sont pas bien connus du public et pour lesquels l'enseignement ne tient pas ou plus assez compte des particularités. L'Académie s'attachera à faire un point très précis de ces évolutions, à identifier les compétences nécessaires et à proposer les adaptations de formation adéquates.

Objectif 2.5.2. : Participer, en liaison avec d'autres organismes professionnels vétérinaires, à l'établissement de fiches descriptives des divers champs d'activités de la profession vétérinaire.

Dans certains secteurs, les vétérinaires sont en concurrence avec d'autres professions comme, par exemple, dans les filières de productions animales. Il conviendra de mieux dégager leurs compétences spécifiques, particulièrement en approche multifactorielle du sanitaire, nutrition des animaux, traçabilité des produits bruts ou transformés. Les vétérinaires doivent trouver des opportunités d'expertise dans le domaine de la qualité des produits d'origine animale, en relation avec une santé optimisée des animaux, et les programmes d'amélioration génétique les plus appropriés. L'Académie soutiendra les initiatives en ce sens.

Objectif 2.5.3. S'associer à la réflexion sur l'évolution de l'Enseignement vétérinaire et des enseignements complémentaires accessibles aux vétérinaires.

L'Académie Vétérinaire de France joue un rôle important dans la synthèse des connaissances et dans la mise en relation des vétérinaires avec d'autres professionnels d'appartenance très variée.

A ce titre, elle s'efforcera de développer des relations avec les autorités nationales en charge de l'Enseignement vétérinaire afin de faire part de son expérience et de suggérer les meilleurs ajustements des programmes. A côté de l'enseignement vétérinaire général, des enseignements complémentaires ou spécialisés se développent de plus en plus. L'Académie participera à l'effort d'information des étudiants vétérinaires car les conditions de leur admission et de l'exercice ultérieur de leur spécialisation devront être mieux définies en concertation avec les différentes parties prenantes concernées.

Orientation stratégique n° 3 : Axe 3

Amélioration du fonctionnement de l'Académie

Les membres de l'Académie ont beaucoup de points communs par leur formation, leurs pôles d'intérêt professionnel et par leurs opinions sur le rôle et la place de l'Académie Vétérinaire de France. Cependant, l'observation de la vie de l'Académie montre des différences dans l'implication de ses membres, souvent liées à des problèmes d'éloignement, de santé, voire de connaissance insuffisante pour tout ou partie des missions de l'Académie. Cela nuit à la dynamique de notre Académie. Les moyens modernes de communication doivent être mis à profit pour améliorer cette situation et animer la vie académique pour plus de clarté, d'efficacité et de visibilité dans la réalisation de ses missions.

Objectif 3.1. Faciliter et organiser les contacts entre les membres.

La vie intérieure de l'Académie est rendue parfois compliquée par la présence irrégulière des membres aux sessions scientifiques ou aux réunions académiques. Ainsi, les nouveaux membres élus ont parfois des difficultés à prendre contact avec leurs anciens. Tout ceci constitue un obstacle à l'identification, le contact et l'implication de tous les membres.

Objectif 3.1.1.- Identifier tous les membres et disposer de leurs coordonnées complètes.

A cette fin, l'Académie au cours des années à venir s'efforcera de :

- créer un annuaire des membres remis à jour annuellement ;
- mettre à disposition, dans l'espace « membres » du site, les coordonnées personnelles (adresses postale et électronique) ;
- mettre à disposition, dans l'espace accessible au public, uniquement la liste nominative sans les coordonnées;
- définir les rôles de chacun dans ce travail régulier de mise à jour (Vice-Président, Secrétaire général, Assistante AVF, Rédacteur en chef, Archiviste, Webmaster, Présidents de section...).

Objectif 3.1.2. Améliorer l'interaction de chacun des membres avec la vie de l'Académie.

Cet objectif permettra au Secrétaire général et aux membres du Conseil d'administration ou à tous ceux ayant pris des responsabilités à l'Académie de connaître précisément leurs souhaits, suggestions ou recommandations personnels sur des sujets de toute sorte, concernant les missions de l'Académie et la vie académique.

Il consistera à contacter les membres individuellement pour qu'ils déclarent, à l'aide d'un questionnaire, leurs points d'intérêt professionnels à l'AVF, leurs compétences, disciplines, expertises. Il est souhaité que l'Académie réalise annuellement cet inventaire « interactif »

(c'est-à-dire avec réponse).

Cette démarche contribuera à identifier les attentes scientifiques des membres et à recevoir les messages d'alerte sur les sujets à traiter.

Objectif 3.1.3. Diffuser largement le livret d'accueil.

Le livret d'accueil révisé, disponible en version pdf, sera remis aux nouveaux élus lors de leur accueil après élection et adressé régulièrement aux anciens, afin de rappeler les engagements des membres.

Objectif 3.1.4. Valoriser les compétences professionnelles des membres.

Une telle valorisation permettra de stimuler la participation des membres aux actions de l'AVF, d'attirer l'attention de tous sur la possibilité d'intervenir, même à distance, grâce à la mise en œuvre des moyens modernes de communication, tels que les audio- ou vidéoconférences (voir Axe 2 du présent projet : communication interne).

Objectif 3.1.5. Faciliter l'information sur les candidatures.

Le renouvellement de ses membres est une action stratégique de l'Académie. Un effort important doit être entrepris pour identifier avec précision (CV, titres des principaux travaux et publications etc.) les caractéristiques professionnelles des candidats avant les élections. Une procédure particulière émanant des différentes sections devra veiller à éclairer précisément les membres des autres sections avant le vote.

Objectif 3.2. Organiser l'articulation entre les diverses instances de l'AVF.

Objectif 3.2.1. Promouvoir le rôle et les actions des instances.

Cette promotion est destinée à bien faire connaître aux membres le rôle et les prérogatives des instances (Bureau, CA, sections, commissions etc.) dans les actions de l'AVF.

Objectif 3.2.2. Développer les moyens de communication portant sur leurs actions.

En liaison avec les objectifs de l'Axe 2 (Communication), il convient de parvenir à une communication rapide des décisions prises par les différentes instances et accessible au plus grand nombre des Académiciens par les différents moyens que sont le site internet, la partie réservée aux membres des séances académiques, le livret d'accueil etc.

Objectif 3.2.3. Elargir le nombre de membres impliqués dans ces instances.

Afin d'atteindre un tel objectif, il est nécessaire d'inciter les membres qui n'appartiennent pas à ces instances, de les contacter pour poser des questions, voire d'envoyer un commentaire par l'intermédiaire de correspondants désignés par chacune de ces instances.

Objectif 3.3. Faciliter la communication interne (en liaison avec les objectifs de l'Axe 2 du présent projet).

Objectif 3.3.1. Stimuler la vie académique.

Cet objectif peut recouvrir plusieurs formes portant d'une part sur les réunions et séances académiques (débat sur les thématiques d'actualité à privilégier, sur les Avis pertinents etc.) attachées aux présentations d'exposés ou en sus de celles-ci et d'autre part par les réseaux modernes de communication.

Objectif 3.3.2. Favoriser les échanges pour stimuler la vie académique.

Un effort doit être envisagé pour faciliter la circulation de l'information de la vie académique auprès de tous les membres, y compris ceux empêchés d'assister aux réunions. Tous les moyens disponibles doivent pouvoir être utilisés à cette fin : conférence téléphonique, internet, mails... mise à disposition sur le site des différents comptes rendus.

Objectif 3.3.3. Promouvoir l'utilisation du site par les membres.

Un certain nombre de membres n'ont pas encore acquis l'habitude de se référer en permanence au site internet de l'Académie, qui dispose en particulier d'un site dédié et réservé aux membres. Un effort important doit être encouragé pour que ce site puisse devenir à terme un véritable forum et lieu de discussion (voir Axe 2 « Communication »).

Objectif 3.4. Mieux valoriser le travail engagé pour les séances, lieu privilégié de collecte de l'information scientifique, technique et culturelle.

Objectif 3.4.1. Elargir la diversité des participants aux séances.

Un effort particulier doit être engagé notamment à l'égard des jeunes, contacter la Direction Vie Étudiante de l'ENVA (en priorité, compte tenu de la proximité géographique) pour faciliter la participation d'étudiants d'Alfort aux séances, y compris par la présentation de communications ; élargir ensuite à d'autres établissements d'Enseignement supérieur.

Objectif 3.4.2. S'efforcer d'être plus sélectif sur le choix des communications et augmenter le facteur d'impact du Bulletin.

Afin d'améliorer encore la teneur des séances de présentation, il convient de demander à chaque orateur un résumé à l'avance et de le diffuser à l'entrée de la salle de conférences. Le comité de rédaction doit être encouragé à mieux sélectionner orateurs et auteurs d'articles et à être très rigoureux sur les exigences demandées aux intervenants. L'Académie vise à augmenter le facteur d'impact du Bulletin et son taux d'indexation dans les bases de données bibliographiques.

Objectif 3.4.3. Mieux valoriser séances et avis.

Outre la nécessité de régulièrement mettre à la disposition de l'auditoire les résumés des orateurs, le coordinateur d'une séance thématique s'efforcera de présenter une courte note préliminaire (mise ensuite sur le site) relative à l'intérêt particulier de cette séance et indiquer si cette séance peut donner lieu à un avis. Il conviendra également de veiller à associer les conférenciers invités à cet avis en citant leur contribution.

Objectif 3.4.4. Diversifier les types de communication.

L'Académie doit veiller à diversifier les types de présentations (mémoires, communications, notes) en privilégiant leur qualité, évaluée par les relecteurs. Une bonne présentation orale peut toutefois ne pas être acceptée pour publication dans le Bulletin.

Objectif 3.4.5. Rechercher des ressources financières extérieures.

L'accroissement de la notoriété de l'Académie et une meilleure diffusion et valorisation de ses travaux nécessitent des ressources financières supplémentaires à celles actuellement disponibles. L'Académie s'engage à établir un plan destiné à mettre en place un fonds de dotation ou d'établir une Fondation puis selon ses conclusions à le mettre en œuvre.
